



## Absence de réponse propriétaire travaux fenêtre

Par **Rem6596**, le **21/04/2022** à **10:49**

Bonjour,  
je suis en location meublée depuis 6 mois (logement en mandat de gestion par agence).

J'ai une crémone de fenêtre dans une chambre qui s'est cassée rapidement après mon entrée.

J'ai donc sollicité l'agence pour faire un devis de réparation (ce qui a été fait au bout de 2 mois).

Depuis maintenant 3 mois, le devis a été envoyé au propriétaire pour validation qui ne montre aucun signe de vie (mail, courrier, téléphone).

la chambre est donc depuis non aérable et avec volets ouverts en permanence (donc pas utilisable)

Quels sont mes leviers "juridiques" pour pousser l'agence à faire quelque chose ? (qui à part me dire que le propriétaire ne répond pas ne fait rien ou ne me propose aucune solution).

Merci de votre aide

Par **youris**, le **21/04/2022** à **11:05**

bonjour,

le locataire a la charge de l'entretien et des menues réparations.

voir ce lien :

[entretien courant et réparations locatives à la charge du locataire](#)

salutations

Par **Rem6596**, le **21/04/2022** à **11:07**

Bonjour j'en ai discuté avec l'agence et nous avons convenu que c'était dû à de l'usure des fenêtres (étant donné que je suis dans le logement depuis peu).

C'est pour cela que le devis est partis au propriétaire.